

Le 29 janvier 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE , Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

**Secrétaire :** Mme Célia DUMAS.

**Objet : Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz naturel avec l'UGAP**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021, la commune de La Fouillouse adhère au dispositif d'achat groupé de gaz mis en œuvre par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Ce dispositif permet à la commune de bénéficier, de tarifs optimisés pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel nécessaire au fonctionnement de ses équipements.

Il indique que les marchés subséquents attribués par l'UGAP arrivant à échéance le 30 juin 2025, il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à ce dispositif par la signature d'une nouvelle convention.

Monsieur le Maire explique que la consultation qui sera mise en œuvre par l'UGAP conformément aux règles applicables en matière de commande publique doit conduire à l'attribution de plusieurs marchés subséquents passés sur le fondement d'accords-cadres multi attributaires.

Il précise que ces marchés permettront de répondre à l'ensemble des besoins en gaz de la commune pour la période allant du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2028.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au groupement UGAP pour l'achat de gaz.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*  
**DÉCIDE à l'unanimité :**

- ✚ **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Commune au dispositif d'achat groupé de gaz, proposé par l'UGAP;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'UGAP, pour une nouvelle période qui prendra fin le 31 décembre 2028.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-04-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS

Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

